

# Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **86 (1935)**

Heft 6

PDF erstellt am: **23.05.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent, du 18 janvier 1935, à Zurich.

*Présents* : tous les membres, ainsi que, durant une partie de la séance, M. *Badoux*, professeur.

1° A été admis comme nouveau sociétaire : M. *Zehnder Jakob*, ingénieur forestier, à Soleure.

A démissionné : M. *Nater A.*, ancien juge au tribunal, à Frauenfeld.

2° Il sera remis gratuitement un exemplaire de « *Unser Wald* » ou de « *Forêts de mon pays* », à chacun des ingénieurs et architectes qui ont pris part à la « *journée du bois* », les 12/13 novembre 1934, à Zofingue. Les frais de cette dépense, soit environ 120 fr., seront supportés par le Lignum et la Société forestière suisse.

3° La Société suisse pour l'étude des carburants pour moteurs se propose d'organiser, en 1935, une deuxième course-concours, dans les Alpes, pour véhicules à moteurs utilisant des carburants divers. Les finances de la Société forestière suisse ne seront pas mises à contribution. Mais celle-ci salue avec plaisir une telle manifestation, qui constitue un moyen efficace de propagande en faveur de l'utilisation du gaz de bois.

4° Ainsi qu'on l'a fait pour la « *Zeitschrift* », il est décidé d'organiser, en commun avec le professeur H. *Badoux*, une action de propagande en faveur du *Journal forestier suisse*, à l'effet de lui gagner de nouveaux abonnés.

5° On a soulevé la question de tenir en commun l'assemblée générale de la Société forestière suisse et de l'Association suisse d'économie forestière. Son étude sera continuée.

6° Le garde-forestier communal *F. Hüberli*, à Hérisau, qui a publié une brochure : « *Das schweizerische Unterforstpersonal, seine Anstellungsverhältnisse und seine Stellung in der schweizerischen Forstwirtschaft* », demande une subvention pour lui aider à couvrir les frais de cette publication. Il lui en est accordé une de 200 fr. En outre, pour lui faciliter la vente, trois insertions auront lieu gratuitement dans les deux organes de la Société, à laquelle M. *Hüberli* aura à faire don de 20 exemplaires de son ouvrage.

## COMMUNICATIONS.

### Statistique des chevreuils abattus en Suisse depuis 1931.

Le chevreuil est incontestablement un des plus gracieux hôtes de nos bois, un de ceux que les promeneurs ont toujours grand plaisir à y voir gambader. Toutefois, le forestier ne l'y voit de bon œil qu'à la condition d'y être en nombre pas trop élevé. Car il est obligé de